

COMMUNE de WASSERBOURG

<p style="text-align: center;">PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE WASSERBOURG DE LA SEANCE DU MARDI 09 Septembre 2014</p>

Sous la présidence de Monsieur Gilbert RUHLMANN, Maire.

La séance a été ouverte à 20h00.

Etaient présents : MM. Jean-François KABUCZ, Mme Evelyne STOECKLE et M. Jean-Camille BARB Adjoints, Mme Muriel KAUFMANN, M. Yann COTELETTE, M. Fabrice VALERIO, Mme Nathalie BETTER, M. Jean-Pierre BADER, conseillers.

Excusés : M. Alain GANGLOFF, Mme Brigitte LUSTENBERGER a donné procuration à M. Gilbert RUHLMANN

L'ordre du jour de la séance est le suivant :

1. **Approbation du procès-verbal de la séance du 04 Août 2014**
2. **Désignation d'un secrétaire de séance**
3. **Dossier Chasse : Renouvellement location des lots période du 02/02/2015 au 01/02/2024**
4. **Projet contrat chauffage mairie**
5. **Calendrier de réunions**
6. **Informations et communications diverses**

POINT 1 APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 04/08/2014

Le procès-verbal de la séance du 04/08/2014 est approuvé à l'unanimité et sans objection par l'ensemble des conseillers présents.

M. Jean Pierre BADER signale une non-conformité entre les délibérations prises et le procès-verbal. PV qu'il a signé après les explications qui ont été fournies. Il demande à être informé plus amplement avant de prendre une décision ou avant de se rendre à une réunion quelconque.

POINT 2 DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Mme Marina SCHLUND attachée territoriale est désignée secrétaire de séance.

POINT 3 DOSSIER CHASSE : RENOUELEMENT LOCATION DES LOTS PERIODE DU 02/02/2015 AU 01/02/2015

VU l'arrêté n° 2014183-0004 du 02 Juillet 2014 arrétant le cahier des charges type des chasses communales pour la période du 02 Février 2015 au 1^{er} Février 2024 ;

En application de l'article L 429-13 du Code de l'Environnement ;

M. le Maire informe les conseillers sur les opérations préliminaires au dossier de la chasse au vu des différentes dispositions du cahier des charges, à savoir :

* Le calendrier de préparation des nouveaux baux de chasse communaux.

* La consultation des propriétaires fonciers sur l'affectation du produit de la chasse. Par arrêté du 02 Août 2014, les propriétaires fonciers de la commune sont consultés par écrit en vue de la détermination de l'affectation du produit de la location de la chasse pour la période du 02/02/2015 au 01/02/2024. Les propriétaires fonciers devront se prononcer expressément pour le 27 Septembre 2014 sur leur souhait ou non d'abandonner le produit de la location à la commune en renvoyant à la Mairie le talon-réponse en annexe au courrier de consultation.

* Le Conseil Municipal se réunira au plus tard le 05 Octobre 2014 pour dresser un procès-verbal des résultats de consultation.

* **AFFECTATION DU PRODUIT DE LA LOCATION**

APRES DELIBERATION,

LE CONSEIL MUNICIPAL décide, à l'unanimité par 10 voix pour (vote à main levée) :

- Si les conditions de l'article L 429-13 du Code de l'Environnement sont réunies, **que le**

produit de la location de la chasse communale soit destiné à la couverture des cotisations obligatoires pour les propriétaires des assurances accident agricole et à l'entretien des chemins ruraux et forestiers.

Si la majorité qualifiée n'est pas atteinte, le produit est réservé aux propriétaires.

*La notification de la décision des propriétaires réservataires.

* Le mode de location (conventions de gré à gré, adjudications publiques ou appels d'offres).

Ont été désignés lors de la séance du Conseil Municipal en date du 11/04/2014 :

- **M. Gilbert RUHLMANN, Maire et Président de la Commission**

- **M. Jean-Camille BARB**

- **M. Jean-Pierre BADER**

- **Mme Evelyne STOECKLE**

La commission est également composée de :

- MM. Michel BARB 2, rue du Moulin 68230 WASSERBOURG et Bernard RESCH 9001 Ried 68140 LUTTENBACH-PRES-MUNSTER 2 représentants des agriculteurs désignés par la Chambre d'Agriculture de Région Alsace
- M. Rémy GROFF 112, Col du Boenlesgrab WASSERBOURG 68610 LAUTENBACH désigné par le Centre Régional de la Propriété Forestière Lorraine-Alsace
- 1 représentant de la Fédération des Chasseurs du Haut-Rhin

Sont également associés à titre permanent de conseil :

- 1 représentant de l'Office National des Forêts
- le Président du Groupement d'Intérêt Cynégétique ou son représentant
- 1 représentant du Fonds Départemental d'Indemnisation des Dégâts de Sangliers
- 1 représentant de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage
- 1 représentant de la Direction Départementale des Territoires

CONSTITUTION DE LA COMMISSION DE DEVOLUTION

Sont désignés :

- **M. Gilbert RUHLMANN, Maire et Président de la Commission**

Membres titulaires délégués du Conseil Municipal :

- **M. Jean-Camille BARB**

- **M. Jean-Pierre BADER**

- **Mme Evelyne STOECKLE**

Membres suppléants délégués du Conseil Municipal :

- **M. Jean-François KABUCZ**

- **Mme Muriel KAUFMANN**

- **M. Yann COTELETTE**

La commission est également composée de :

- M. le Trésorier de la Commune
 - M. le Directeur Départemental de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations
- qui sont invités aux réunions à titre consultatif.

POINT 4 PROJET CONTRAT CHAUFFAGE MAIRIE

Contrat de services de maintenance chaufferie centrale au bois et ventilation à la Mairie de WASSERBOURG : Entreprise VONTHRON 2, rue Jean Mermoz 68127 SAINTE-CROIX-EN-PLAINE

Objet du contrat : Le prestataire réalise uniquement les interventions de maintenance préventive sur le chauffage et la ventilation par 1 visite d'entretien annuelle, 2 visites de contrôle semestrielle, 1 intervention de mise en service chauffage et 1 intervention d'arrêt chauffage pour Prix des prestations : une somme forfaitaire annuelle de base de 1 405,00€ htva.

Durée-résiliation : Le contrat prend effet à compter de la signature par la dernière des Parties pour une durée de 1 an. Il est renouvelable pour de nouvelles périodes de 1 an, par tacite reconduction, sauf dénonciation par l'une des parties par lettre recommandée avec accusé de réception expédiée au moins trois mois avant l'échéance.

Après avoir entendu de M. le Maire exposant les différentes clauses du contrat ;

Après délibération,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité par 10 voix pour (vote à main levée) :

- **décide** de souscrire le contrat de maintenance du chauffage et de la ventilation avec La Société Equipements VONTHRON dont le siège social est situé 2, rue Jean Mermoz à SAINTE-CROIX-EN-PLAINE 68127, entreprise qui a installé ces équipements
- **charge** le Maire de signer ce contrat.

POINT 5 CALENDRIER DE REUNIONS

PREPARATION INAUGURATION : Lundi 15 Septembre 2014 à 20h00

CONSEIL MUNICIPAL : Jeudi 02 Octobre 2014 à 20h00

MAIRIE/ASSOCIATIONS LOCALES : Jeudi 25 Septembre 2014 à 20h00

POINT 6 INFORMATIONS ET COMMUNICATIONS DIVERSES

PROTECTION SOL SALLE DES FETES : Manifestation : Marche populaire – Pose de géotextile pour la protection du sol

ENTRETIEN ET NETTOYAGE SALLE DES FETES : Mme Fatiha HAEFFELE adjoint technique est affectée au nettoyage de la salle des fêtes.

PREAU ECOLE : M. le Maire informe les conseillers des dégradations commis par des adolescents sous le préau de l'école. La solution de fermer le préau par du vitrage ne fait que déplacer le problème de dégradations vers un autre endroit et reviendra à un coût financier exorbitant.

Première démarche : Sensibilisation des ados et des parents.

BULLETIN COMMUNAL : Réflexions sur le contenu du prochain bulletin communal. Une réunion est à programmer.

DON ASSOCIATION DE GESTION DE LA SALLE POLYVALENTE

Le Conseil Municipal accepte et remercie l'Association de Gestion de la Salle polyvalente pour le don d'un montant de 9 500,00€ correspondant à la participation aux frais de fonctionnement de la salle et d'acquisition de fournitures diverses.

ECOLE : M. Jean-Pierre BADER conseiller a été interpellé par Mme DUVOID enseignante pour différents petits travaux à faire à l'école : lumière dans le couloir, serrure de la porte de la classe CP/CE1 et pose d'un néon au-dessus du tableau dans cette même classe. Les deux premiers points ont été réalisés par Dominique. M. le Maire se charge de voir sur place les travaux à faire concernant le luminaire au-dessus du tableau.

PARC ACCROBRANCHE DU SCHNEPFENRIED : l'Association qui gère le Parc accrobranche du Schnepfenried demande à l'ensemble des communes de la vallée un peu de bois pour améliorer le parc de loisirs.

Le Conseil Municipal ne voit aucune objection et donne un accord favorable à la demande.

M. Jean-Camille BARB 3^{ème} adjoint se charge de cette affaire tout en contactant M. RITTER Guy, Agent ONF.

***INFORMATIONS DIVERSES** rapportées par M. Jean-François KABUCZ 1^{er} Adjoint

TRAVAUX VOIRIE : Le chemin allant de WASSERBOURG vers le BOENLESGRAB a été en grande partie restauré par la Ville de ROUFFACH

Le chemin Hanspen/Schiracker a été réalisé en régie communale.

ECLAIRAGE PUBLIC : Le candélabre défectueux du haut de la rue du Petit Ballon est à remplacer rapidement.

VIALIS va faire une étude pour le changement des luminaires et des candélabres de l'éclairage public à Wasserbourg. Ces travaux pourraient se faire en plusieurs tranches.

TRAVAUX VOIRIE RUE DE L'EGLISE : Deux devis sont parvenus en mairie.

RDV avec France TELECOM pour l'enlèvement de poteaux superflus.

ENQUETE BOULANGERIE : Synthèse de l'enquête de la boulangerie.

Démarches à entreprendre pour adapter un système d'exploitation de la vente de pain (fournisseur, personnel, local...)

PIZZA MALICE : La tournée démarre mercredi 10/09/2014 semaine impaire.

Personne ne demandant plus la parole, le Maire lève la séance à 22h40.

